

À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Manuel CAMANI
Direction Départementale des Territoires 04
Urbanisme et connaissances des territoires
Avenue Demontzey
CS 10211
04002 DIGNE LES BAINS

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Anouck CAMANI
Direction Départementale des Territoires 04
Urbanisme et connaissances des territoires
Avenue Demontzey
CS 10211
04002 DIGNE LES BAINS

> **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :


<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Sylvain DAILLE
Direction Départementale des Territoires 04
Urbanisme et connaissances des territoires
Avenue Demontzey
CS 10211
04002 DIGNE LES BAINS

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO

Communauté de Communes
ALPES
PROVENCE
VERDON
Sources de lumière
B.P.2 - 04170 Saint André les Alpes

À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Nicole DEBENAY
Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)
DT Sud-Est
Parc Tertiaire Valgora - Bâtiment C - 1er étage
Avenue Alfred Kastler
83160 LA VALETTE DU VAR

> **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

• • •
PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Jean BALLESTER
Maire

Mairie
04240 ANNOT

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Maire,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO
170 Saint André les Alpes

À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

● ● ● PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Antoine JORNET
1^{er} Adjoint au Maire

Mairie
04240 ANNOT

> **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO
Communauté de Communes
ALPES
PROVENCE
VERDON
Sources de lumière
B.P.2 - 04170 Saint André les Alpes

À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

• • • **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Jean FENOUIL
2^{ème} adjoint au Maire

Mairie
04240 ANNOT

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

•••
PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Andrée TYTGAT
Conseillère municipale

Mairie
04240 ANNOT

➤ **OBJET :** Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Sandrine BRACCALENTI

Mairie
04240 ANNOT

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Benoît FANJEAU
Chargé de mission planification 04 et 05
Région Provence Alpes Cote d'Azur
Hôtel de Région
27, Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE Cedex 20

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Renaud MUSELIER
Président
Région Provence Alpes Cote d'Azur
Hôtel de Région
27, Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE Cedex 20

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Président,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>


Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Serge PRATO

À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Christophe DUVERNE
Sous-Préfet

Sous-Préfecture de Castellane
Avenue du 8 mai
04120 CASTELLANE

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Sous-Préfet,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Serge PRATO

À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Laurent CHAIGNE
Architecte des Bâtiments de France
Unité Départementale de l'Architecture et du
Patrimoine du 04
Centre administratif Romieu - Rue Pasteur
CS 50053
04995 DIGNE LES BAINS Cedex

➤ **OBJET :** Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>


Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président


Serge PRATO

À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

**Direction Régionale de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement PACA
(DREAL PACA)**
16 rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 3

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame, Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Serge PRATO

À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Office National des Forêts (ONF)
Service Départemental 04
1, Allée des fontainiers
04000 DIGNE LES BAINS

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame, Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Serge PRATO

À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Catherine SOUCHON
Réseau Ferré de France (RFF)
Direction régionale PACA
Les Docks - Atrium 10.4 - 10 Place de la Joliette
BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Céline SIMONIN
SNCF - Délégation Territoriale de l'Immobilier
Méditerranée
Pôle Valorisation et transactions immobilières
CS 70014 - 4 rue Léon Gozlan
13331 MARSEILLE CEDEX 03

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

• • • **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Agence Régionale de Santé (ARS)
Centre Administratif Romieu
Rue Pasteur
B.P. 229
04013 DIGNE LES BAINS CEDEX

> **OBJET :** Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame, Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :


<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>


Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO



À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Jean-Louis DAMON

Association ADPC
Place du Coulet
04240 ANNOT

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Daniel SCHECK
Président

Association ASA des canaux annotains
1 rue Les Gueïnes
04240 ANNOT

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Président,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

• • • **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Dorothée DUSSOL

Atelier d'urbanisme et environnement CHADO
1 impasse du Museum
05000 GAP

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO
B.P.2 - 04170 Saint-André les Alpes
ALPES
PROVENCE
VERDON
Sources de lumière
Communauté de Communes

À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

● ● ● **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Olivier CADART

Atelier SKALA
1 rue Four de la Terre
84000 AVIGNON

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le

15 JUIL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Caroline CARRY

Atelier SKALA
1 rue Four de la Terre
84000 AVIGNON

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

97 boulevard Pierre Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame, Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

● ● ●
PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Sabine HAUSER

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS

> **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Mohamed SEBIA

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIT)
60 boulevard Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Laure VIAL
Présidente
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des A.H.P.
23 allée des Fontainiers
04000 DIGNE LES BAINS

➤ **OBJET :** Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame la Présidente,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Alberte VALLEE
Conseillère départementale du Canton de Castellane
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des A.H.P.
23 allée des Fontainiers
04000 DIGNE LES BAINS

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :



<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

• • •
PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Agnieszka PISARSKA-GAY
Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial
13, rue du Docteur Romieu
CS 70216
04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

➤ **OBJET** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUIL. 2018

••• **PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES**
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAÏLLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Guillaume ROUX
Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial
13, rue du Docteur Romieu
CS 70218
04997 DIGNE LES BAINS Cedex 11

> **OBJET :** Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Serge PRATO


À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Madame Marie-Ange PORT-LEVET
Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial
13, rue du Docteur Romieu
CS 70216
04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)

Lettre recommandée avec A/R

Madame,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Serge PRATO



À Saint-André les Alpes, le 15 JUL. 2018

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
Service Urbanisme

Réf. : PADS/URBA/2018_033

Suivi par : Camille LACAILLE – Tél. : 04.92.83.68.99
urbanisme@ccapv.fr

Monsieur Gregory ROOSE
Direction Départementale des Territoires 04
Urbanisme et connaissances des territoires
Avenue Demontzey
CS 10211
04002 DIGNE LES BAINS

**OBJET : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
Annot (04)**

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur,

La commune d'Annot a engagé en 2014, par délibération du Conseil municipal, l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a repris la procédure en cours de la commune d'Annot.

Le projet d'AVAP a été présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) le 29 novembre 2017.

Nous entamons maintenant la phase consultation des personnes publiques. Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous un lien dropbox à copier dans votre navigateur pour avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude :

<https://www.dropbox.com/sh/7mphxv1esdf0x37/AAArn79KrbchizfLpJfkJFcAa?dl=0>


Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre avis sur ces documents avant l'enquête publique et ce dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier.

Le bureau d'études Atelier SKALA reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 04.90.85.12.78 ou par mail à contact@atelier-skala.fr.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder aux documents, veuillez contacter le bureau d'études Atelier SKAMA aux coordonnées ci-dessus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Serge PRATO